

ACCORD DES SALAIRES

Le 11 décembre dernier s'est tenue la RO (*Réunion O*) relative à la validation de l'accord des salaires, à l'occasion de laquelle la CFDT a commenté l'actualité et a discuté longuement sur les dispositions qu'il lui semblait nécessaire de prendre face à la conjoncture actuelle.

Ainsi, la CFDT a sollicité à maintes reprises que tous les salariés du Groupe soient récompensés au vu des résultats très satisfaisants de Total et a rappelé les annonces faites par le gouvernement.

Dans un premier temps, Patrick Pouyanné n'a pas été insensible aux arguments de la CFDT, ni à ses demandes puisqu'il a annoncé que les salariés de Total bénéficieraient d'une augmentation de 3,1 % et d'une prime exceptionnelle de 1.500 €.

Le 13 décembre, la CFDT a toutefois demandé à l'ensemble des Directions du Groupe de bien vouloir étendre cette annonce à l'ensemble des filiales. Et c'est chose faite puisque Patrick Pouyanné a su y répondre favorablement le 14 décembre en annonçant par communiqué que :

LA CFDT EST AUSSI
FORCE DE PROPOSITIONS.



"Pour information, hors Socle Social Commun, tous les salariés de Total et de ses filiales en France bénéficieront d'une prime exceptionnelle de 1.500 €, dont les modalités seront définies au périmètre concerné (sous forme d'un accord lors des Négociations Salariales lorsqu'elles n'ont pas été réalisées) et feront l'objet d'une information spécifique".

Pour la CFDT, c'est une grande victoire dans son engagement et les valeurs qu'elle défend. C'est un grand pas vers plus d'écoute et de solidarité.

Toutefois, les prochaines négociations interviendront les **9 et 24 janvier 2019**, et nous ferons notre maximum pour obtenir le meilleur pour **TOUS les salariés de l'ENTREPRISE**.

